

Communiqué de Presse :

Proposition de Règlement par la Commission Européenne : Une dérogation qui change tout !

Paris – Corinne TOUZET, Porte-Parole de l'AFIPA, vient d'adresser un courrier à Markos KYPRIANOU, Commissaire Européen pour lui manifester son inquiétude à la lecture de la « Proposition de Règlement interdisant la mise sur le marché, l'importation dans la Communauté et l'exportation depuis cette dernière de fourrure de chat et de chien et de produits en contenant. »

L'AFIPA a soumis à ses avocats et juristes, spécialisés en droit européen, le texte proposé par la Commission Européenne et a noté quelques points litigieux.

Un article du texte, qui prévoit une dérogation pour vendre de la fourrure de chat et de chien, inquiète tout particulièrement l'association.

Vous indiquez « qu'il convient de prévoir la possibilité de déroger à l'interdiction générale de mise sur le marché, d'importation dans la Communauté et d'exportation depuis cette dernière de fourrure de chat et de chien et de produits en contenant dans les cas où l'on peut garantir que la fourrure provient de chats ou de chiens qui n'ont pas été élevés ni tués pour la production de fourrure et où elle est étiquetée en tant que telle et où, par conséquent, elle n'aura pas d'effets négatifs sur la confiance des consommateurs dans la fourrure et les articles en fourrure. » déclare Corinne TOUZET

Mais pour la Porte-Parole de l'AFIPA il est important d'indiquer que « l'argument phare des fourreurs est habituellement d'expliquer que les chiens et les chats sont utilisés ET pour leur fourrure ET pour leur viande. [...] J'aimerais savoir comment les services douaniers pourront différencier les fourrures »

L'AFIPA et Corinne TOUZET ont déjà alerté les députés européens afin qu'ils suppriment cette dérogation et appellent l'ensemble des associations à s'unir et à agir également dans ce sens.

« Cette dérogation est dangereuse dans la mesure où elle constitue un moyen très simple de contourner la loi et de légaliser un commerce que tout le monde réproouve... » conclut Corinne TOUZET

PJ : Lettre de Corinne TOUZET